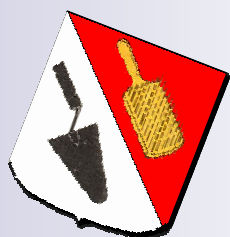
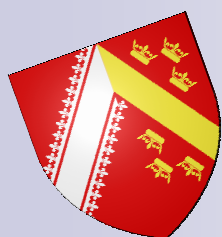


# Bulletin communal de Mutzenhouse



Décembre 2016



## SOMMAIRE

**EDITORIAL**

Page 3	le mot du maire
Page 4	état civil
Page 5-14	délibérations conseil municipal
Page 15-16	infos pratiques
Page 17	maison des services au public
Page 18	vœux de nouvel an
Page 19	nettoyage de printemps
Page 20	décorations de printemps
Page 21-25	travaux divers
Page 26	expérimentation balayeuse
Page 27	réunion publique réfection voirie lotissement St Blaise
Page 28	cabane à livres
Page 29-30	fête des aînés
Page 31-32	RPI les Cigognes de la Zorn
Page 33-34	plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
Page 35	chorale Ste Cécile
Page 36	mot de l'ASCM
Page 37	vivre à Mutz
Page 38	conseil de fabrique
Page 39	ASADR 67
Page 40	donneurs de sang Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 41	sapeurs-pompiers Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 42	activités seniors
Page 43	les vacances scolaires en 1930-31
Page 44	petite histoire des vacances scolaires
Page 45	la maladie de Lyme
Page 46	bien recevoir son courrier
Page 47-48	calendrier et rattrapage collecte ordures ménagères
Page 49	il faut trier
Page 50	SICTEU
Page 51	calendrier des fêtes 2017

Le Maire, les Adjointes, les conseillers municipaux, le personnel communal, vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent une belle année 2017 .



**Responsables de la Publication :** Pascal WICKER– Patrick LUX

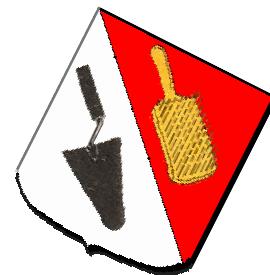
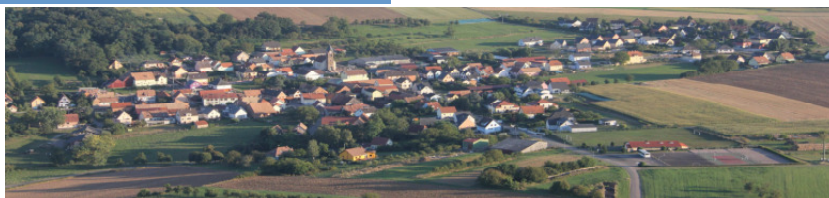
**Comité de rédaction:** Patrick LUX-Didier GRAUFEL

**Photos:** Patrick LUX– Ecole de Mutzenhouse– Associations—Internet

**Impression:** SOSTRALIB 67800 Bischheim

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

Il est toujours intéressant de faire un retour de fin d'année et d'arriver à la période des vœux. En effet, c'est le moment des bilans et des rétrospectives de l'année. Il en est ainsi de ce bulletin de l'année 2016. Ainsi, au fil des pages de cette édition, s'égrène la vie de notre village avec son état civil de l'année, ses joies et ses peines, ses temps forts et ses périodes un peu plus faibles !

Notre commune doit être protégée dans tous les sens du terme. Soyez persuadés que c'est ce que vos élus font au quotidien, dans l'intérêt général. Pour cela, ils donnent de leur temps, de leur énergie, de leurs compétences et parfois de leur santé.

Protéger sa commune, c'est prendre position, c'est défendre ses habitants, c'est mener des batailles, que l'on gagne ou que l'on ne gagne pas... vos élus mènent ces combats depuis 2014.

Cette année les travaux concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ont débutés, ils nécessitent un investissement important du conseil municipal qui doit absolument veiller à préparer l'avenir.

Si je fais un bilan de l'année 2016, je dirai qu'elle a été bien remplie!

Les bâtiments communaux sont correctement entretenus et ne nécessitent aucune grosses réparations. Ont été remis à niveau la salle polyvalente pour l'isolation, l'acoustique et les luminaires, ainsi que le club house par la mise en place d'un bardage sur le pignon détérioré. L'église St Blaise a été l'objet de travaux divers tout au long de l'année (*gouttières, assises grès, encadrement grès des baies et portes, gainage de la cheminée de la chaufferie*); des projet de voiries sont en cours de mise en œuvre (*je pense à la réfection des voiries du lotissement St Blaise qui vient de démarrer*) ou en cours d'élaboration (*je vous en parlerai lors de la cérémonie des vœux*). Le réseau informatique de l'école a été repris et la porte d'entrée de la petite salle de classe a été changée. Au printemps le village a été fleuri puis décoré à l'occasion de Pâques et de Noël; les abords ont été purgés de leurs déchets lors du nettoyage de printemps et le talus de la rue de la forêt a été profilé en minéral, les rues de la commune ont fait l'objet de premiers balayages mécaniques à titre d'expérimentation. Par ailleurs un miroir de sécurité a trouvé sa place à l'angle de la rue de la carrière et de la rue principale et le panneau de basket de l'aire sportive a été remplacé.

Notre budget 2017 sera encore restrictif mais les options prises seront honorées.

En attendant de vous souhaiter mes bons vœux et ceux du conseil municipal pour l'année qui s'annonce, le dimanche 15 janvier 2017 à 11h00 à la salle polyvalente, je me permets de vous souhaiter de passer de très belles fêtes de fin d'année, de profiter au maximum de ces moments si légers, si riches et de vivre pleinement ces instants de bonheur en famille avec vos proches.

Pascal WICKER  
Maire de Mutzenhouse





## L'ETAT CIVIL 2016



### Naissances:

**HONORE JACOB Théo, Alban** fils de Régis HONORE et de Valérie JACOB né le 18 mars 2016,

**OGÉ Amélie, Marie, Madeleine** fille de Luc OGE et de Caroline FAESSEL née le 19 mars 2016,

**HEITZ Méline, Laetitia** fille de Sylvain HEITZ et de Laetitia KLEIN née le 17 avril 2016,

**SCHOPP Erine, Christiane, Denise** fille de Michel SCHOPP et de Claudine HOLZMANN née le 22 avril 2016,

**GERMAIN Victor, Bruno, Jacques** fils de Arnaud GERMAIN et de Elodie TROMP né le 18 mai 2016,

**FISCHER Léane, Annie** fille de Nicolas FISCHER et Sandrine HEYDORFF née le 17 juillet 2016,

**GRETTNER Louis, Francis**, fils de Jonathan GRETTNER et de Caroline MESSNER né le 30 septembre 2016,

**SOLLER Oscar, Jean**, fils de Jean SOLLER et de Sandra LORENTZ né le 07 novembre 2016.



### Décès :

STEINMETZ Joséphine née Hermann décédée le 29 janvier 2016.



## Grands anniversaires



Madame Christel LAMIELLE, 80 ans le 07 août .



Madame Madeleine WEBER, 85 ans le 19 octobre.



Madame Odile KNAB, 90 ans le 7 novembre.



Monsieur Raymond DISSERT, 85 ans le 21 décembre



**Pourquoi rougir d'être vieux ? N'est-ce pas l'âge de la sagesse, le temps de la prudence et le règne de la raison ? N'est-ce pas l'ordre des choses que la vieillesse succède à la jeunesse, et n'est-ce pas même un bonheur que tous désirent et que peu obtiennent ?**  
*Jean-Baptiste Blanchard, Les maximes de l'honnête homme(1772)*





**COMMUNE DE MUTZENHOUSE**  
**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Février 2016**



**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JUNG Audrey, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LUX Patrick est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **DEMISSION DE L'ADJOINT BRION CHRISTOPHE**

Suite à la démission de M BRION Christophe, courrier du 29 janvier 2016 adressé à la Préfecture, Monsieur le Maire informe les conseillers que cette dernière a été acceptée par Monsieur le Sous-préfet de Saverne le 4 février 2016.

Monsieur le Maire remercie M BRION Christophe pour son travail et son investissement durant son mandat.

**DCM 2016-01**

### **DESIGNATION DU RANG DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-10,  
M. le Maire rappelle qu'en cas de vacance de poste d'adjoint, s'il y a lieu, le conseil municipal peut décider de désigner un élu qui occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE** que l'adjoint nouvellement élu, occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.  
Adopté par : 2 abstentions et 9 voix pour

**DCM 2016-02**

### **ELECTION DE L'ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,  
M. le Maire rappelle que, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

#### **Élection du Premier adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M.GERBER Robert 9 voix

M **GERBER Robert** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au maire et immédiatement installé.

**DCM 2016-03**

### **SALLE POLYVALENTE ET CLUB HOUSE : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION**





Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les tarifs de location suivant à compter du 10 Février 2016 :

**INSTAURE** une caution de 600 € aux personnes extérieures à la Commune et 200 € pour les résidents de la commune

**DECIDE** de facturer la vaisselle manquante ou cassée

**DECIDE** de faire signer un contrat de location au locataire

<b>CLUB - HOUSE Résidant Commune</b>		<b>Extérieur</b>
Apéritif	100 €	150 €
Week-end	250 €	300 €
Associations locales	100 €	

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2016-04**

## **TONTE GAZON ET TAILLES DES HAIES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Monsieur le Maire, présente au Conseil les différents devis concernant la tonte régulière du gazon avec ramassage de la coupe de mi-mars à mi-novembre, ainsi que la taille des haies et arbres

**SARLU Pays de la ZORN** 6 200,00 €

**EDENIA** 8 400,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** la tonte de gazon et ramassage de l'herbe, à savoir : 9 passages durant la saison 2016 ainsi que la taille des haies et des arbres à SARLU PAYS DE LA ZORN, Jardins Chris, 15 rue de la Carrière à 67270 MUTZENHOUSE, pour un montant de 6 200,00 €HT.

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2016-05**

## **EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EAU POTABLE**

Monsieur le Maire, informe le conseil que suite au permis n°067 12 15 E0002 attribué le 24 septembre 2015, la commune pourrait étendre le réseau d'alimentation en eau potable, de manière définitive par la pose d'une conduite PVC de diamètre 110 dans la rue du houblon. A cet effet, il présente un devis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de ne pas réaliser ces travaux

Pour les travaux d'extension : 4 voix, M WICKER-M GERBER – M JOST – MME BORNERT

Abstention : 5 voix, M GRAUFFEL – M WINKEL – M LUX – MME JUNG – M STEINMETZ-BORNERT

Contre les travaux d'extension : 2 voix, M BRION – MME JACOBY

**DCM 2016-06**

## **ACCEPTATION D'UNE PARTICIPATION PAR UN DON**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2242-1,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTTE** le don de 6 638,00 € de M STEINMETZ-BORNERT Gérard

**AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes.

Adoptée par 7 voix pour :

4 abstentions: M JOST – M GRAUFFEL – M WINKEL- M STEINMETZ-BORNERT





## ENGAGEMENT DES DEPENSES avant le vote du budget primitif 2016

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,  
VU l'acquisition de tablettes informatique pour l'école,  
VU le remplacement de la sono à l'église prévu par la DCM 2015-04 du 2 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2016 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent

**S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2016.

Le Maire  
**Pascal WICKER**

## COMMUNE DE MUTZENHOUSE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Avril 2016

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GRAUFFEL Didier, JUNG Audrey, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

Absents excusés : BRION Christophe, JACOBY Florence,

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gérard STEINMETZ-BORNERT est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM2016-08

### APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF

La secrétaire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2015 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées  
APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses : 184 429,95

Recettes : 536 332,28

Excédent : 351 902,33

Section d'investissement

Dépenses : 163 696,94

Recettes : 204 474,31

Excédent : 40 777,37

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 392 679,70 €







DECIDE d'affecter le résultat de 2015 comme suit:

Inscription du solde en résultat d'investissement reporté 40 777,37 € à l'article 001

Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté 351 902,33 € à l'article 002

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité (8 voix)

DCM 2016-09 7

## APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Hochfelden n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2016-10

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2016 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

Décide à l'unanimité des membres présents

D'arrêter le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 621 813 €

Recettes 621 813 €

Section d'investissement

Dépenses 370 000 €

Recettes 370 000 €

RECONNAIT ET APPROUVE les états annexés au budget, à savoir: L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

ARRETE le détail de l'article 6574 «Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité

DCM2016-11

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

VU le résultat du compte administratif 2015 ;

VU les dépenses engagées non mandatées ;

VU la réforme fiscale de l'Etat ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 ;

VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire ;

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2016 comme suit :

\* Taxe d'Habitation 14,26

\* Foncier Bâti 10,79

\* Foncier non Bâti 43,75

\* CFE 14,29

Adoptée par : 8 voix pour et 1 contre (Isabelle BORNERT)

DCM2016-12

## FIXATION DE L'INDEMNITE du 1er ADJOINT

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget ;





Considérant l'importance démographique de la Commune issue de la dernière publication de l'INSEE ;  
Considérant le nombre d'adjoints fixé par l'assemblée municipale ;  
VU l'arrêté de délégation au 1er Adjoint du 22 février 2016 ;  
VU les indemnités prévues par ces textes pour les Communes inférieure à 500 habitants ;

#### DECIDE

- d'attribuer au premier adjoint une indemnité mensuelle correspondant à 4,4% de l'indice brut 1015 (soit 167,26€ bruts mensuels selon l'indice en vigueur)

D'AUTORISER le versement de ces indemnités à compter du 9 février 2016

DIT que les indemnités du Maire et Adjoints seront versées mensuellement.

PRECISE que chaque adjoint a accepté une minoration des indemnités prévues par le Code Général de Collectivités Territoriales pour rester dans l'enveloppe antérieure du budget communal.

Adoptée à l'unanimité

**DCM2016-13**

### DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose que le projet de mise aux normes par le remplacement de la porte de l'école maternelle dont le coût prévisionnel s'élève à 3 605,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 3 605,00 € HT

Autofinancement communal : 3 605,00 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, au cours du 3e trimestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

ARRETE le projet de mise aux normes de la porte d'entrée de l'école maternelle

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessous

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

**DCM2016-14**

### Ecole Maternelle : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet de mise aux normes par le remplacement de la porte de l'école maternelle dont le coût prévisionnel s'élève à 3 605,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

CONFIE les travaux à la Métallerie Menuiserie Aluminium GIECK, 5 -9 rue du Maréchal Joffre à 67501

HAGUENAU, pour un montant de 3 605,00 € HT

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental

Adoptée à l'unanimité

**DCM2016-15**

### DEMANDE DE SUBVENTION

VU la demande de subvention de Caritas Alsace Antenne à Hochfelden

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE de verser 50,00 € à l'antenne de Hochfelden.

Adoptée à l'unanimité

**DCM2016-16**

### DECISION D'ENTREPRENDRE LE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur GERBER Robert, informe les conseillers qu'il y a lieu d'entreprendre le classement de la voirie communale. A cet effet, il convient de borner 2 nouvelles parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE la réalisation d'un procès-verbal d'arpentage et création de 2 nouvelles parcelles

CONFIE les travaux au Cabinet LAMBERT, Géomètres Experts à Brumath, pour un montant de 485,00 € HT.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

**Pascal WICKER**





# COMMUNE DE MUTZENHOUSE

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

**Présents** : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GRAUFFEL Didier, JUNG Audrey, JOST Bertrand, WINKEL Yannick, BRION Christophe, JACOBY Florence,

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Robert GERBER est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM2016-17

#### SALLE POLYVALENTE : AMÉLIORATION ACOUSTIQUE

Monsieur le Maire, informe les conseillers que l'acoustique de la salle polyvalente est mauvaise. A cet effet, il présente différents devis et différentes possibilités.

Faux plafond

Ets STAM à Schiltigheim 4 933.50 € HT

APG Rénov à Strasbourg 5 550.00 € HT

Plafond tendu

ESPACE PLAFOND à Eckwersheim 8 869.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**DECIDE** la réalisation d'un faux plafond

**CONFIE** les travaux Ets STAM à Schiltigheim, pour un montant de 4 933,00 € HT.

Adoptée à l'unanimité

DCM2016-18

#### EGLISE : DIVERS TRAVAUX

Les élus se rendent sur le site de l'église pour visualiser les différents travaux à effectuer à savoir :  
Encadrements de baies, décapage des pierres, réparation des pierres,

Soubassement : réfection totale des joints

Porte d'entrée de l'église : réparation sur pierre de taille

Fenêtres de la sacristie : repiquage, jointement au mortier

Cheminée : habillage

A cet effet, il présente plusieurs devis :

- Ets MEAZZA à Mundolsheim pour un montant de 10 805,65 € HT

Pour la cheminée :

- ETS Philippe FAESSEL à Hochfelden pour un montant de 895,00 € HT

- RPH à Hochfelden pour un montant de 1 242,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'entreprendre les travaux sous la direction de M JOST Bertrand, de faire appel aux bénévoles, pour un coût d'achat des produits d'environ 5 000 €.

**CONFIE** les travaux d'habillage de cheminée en tôle thermo laquée à La Ferblanterie Zinguerie FAESSEL Philippe, 16 rue de Bouxwiller à 67270 HOCHFELDEN, pour un montant de 895,00 € HT

Adoptée à l'unanimité







## CLUB-HOUSE : BOISERIE DU PIGNON OUEST

Monsieur le Maire, informe les conseillers que la boiserie du pignon ouest est en très mauvaise état. . A cet effet, il présente différents devis

- RPH à Hochfelden 4 992,00 € HT
- BEYER à Brumath 4 118.80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de faire remplacer la boiserie du pignon ouest par un bardage métallique

**CONFIE** les travaux de bardage aux Ets BEYER Couverture 53 rue de la Division Leclerc à Brumath pour un montant de 4 118,80 € HT (négocier si possible la dépose de l'ancien bardage).

Adoptée à l'unanimité

DCM2016-20

## VOIRIE : AMÉNAGEMENT DU TALUS : RUE DE LA FORÊT

Monsieur le Maire, informe les conseillers qu'il y a lieu d'aménager le talus : rue de la forêt appartenant à la Commune. . A cet effet, il présente différents devis

- SARLU PAYS DE LA ZORN à Mutzenhouse 2 190,00 € HT
- HO DESIGN à Schwindratzheim 2 510 00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** l'aménagement de ce talus

**CONFIE** les travaux d'aménagement du talus aux Ets SARLU PAYS DE LA ZORN 15 rue de la Carrière à Mutzenhouse pour un montant de 2 190,00 € HT

Adoptée par 9 voix pour

2 abstentions : BRION Christophe, JACOBY Florence

DCM2016-21

## RÉFECTION DES VOIRIES COMMUNALES : MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maire explique aux élus que les voiries communales de l'ancien lotissement « Rue des Roses, St Blaise et des Lilas » sont en mauvais état et doivent être réaménagées.

Le Conseil Municipal,

VU l'offre de service du Bureau d'ingénierie M2I 24 rue des Chasseurs à WINGERSHEIM LES QUATRES BANCS

Et après en avoir délibéré :

**CONFIE** la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réfection des voiries communales au Bureau d'Ingénierie M2i de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS pour un montant de 10 140,00 €HT soit une rémunération de 4% sur un montant de travaux estimé à 211 000 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

DCM2016-22

## CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière lors de sa réunion du 13 juin 2016 a décidé de céder à l'€ symbolique

Les parcelles

- Section 15, parcelle 273 d'une surface de 6,71 ares
- Section 16, parcelle 400 d'une surface de 2,78 ares
- Section 16, parcelle 187 d'une surface de 4,10 ares

Pour transfert dans domaine public suite aux constructions le long de ce dernier et aux futurs travaux de voirie Ce reclassement s'impose pour le classement de la voirie communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**ACCEPTE** les cessions faites par l'Association Foncière

**CONFIRME** que ces parcelles seront classées dans la voirie communale





**CHARGE** Maître Thierry BECHMANN demeurant Hochfelden, 1 rue de la Gare, de la rédaction de l'acte

**AUTORISE** M Robert GERBER 1er Adjoint au Maire à signer l'acte de cession.

**AUTORISE** le Maire, à faire établir le Procès-verbal d'arpentage pour les parcelles section 16, parcelle 400

Adopté à l'unanimité

Le Maire

Pascal WICKER

## COMMUNE DE MUTZENHOUSE **PROCES VERBAL** **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Septembre 2016**

**Sous la présidence de M. Robert GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**Présents** : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GRAUFFEL Didier, JOST Bertrand, WINKEL Yannick,

**Procuration** : WICKER Pascal à GERBER Robert,

**Absents excusés** : JUNG Audrey, BRION Christophe, JACOBY Florence,

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bertrand JOST est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

### Approbation du Procès-verbal du 20 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM2016-23

### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES ROSES, RUE ST BLAISE, RUE DES CHAMPS ET RUE DES LILAS.**

Lors de la séance du 20 juin 2016, le Conseil avait confié la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau M2I de Wingersheim-les-quatre-Bans pour les travaux de réfection des voiries communales suivantes dans la commune

- Rue St Blaise
- Rue des Roses
- Rue des Lilas
- Rue des Champs

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération n°2016-21 relative à la mission de maîtrise d'œuvre :

**Considérant** l'avant-projet établi par le Bureau M2i à Wingersheim-les-quatre-Bans

Et après en avoir discuté :

**APPROUVE** l'avant-projet établi par le Bureau M2i à Wingersheim-les-quatre-Bans pour les travaux d'aménagement de voirie des roses, rue St Blaise, rue des Champs et rue des Lilas pour un montant estimatif de 249 000 €HT

**SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental

Adoptée à l'unanimité





## TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES ROSES, RUE ST BLAISE, RUE DES CHAMPS ET RUE DES LILAS.

Lors de la séance du 20 juin 2016, le Conseil avait confié la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau M2I de Wingersheim-les-quatre-Bans pour les travaux de réfection des voiries communales suivantes dans la commune

- Rue St Blaise
- Rue des Roses
- Rue des Lilas
- Rue des Champs

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération n°2016-21 relative à la mission de maîtrise d'œuvre :

**Considérant** l'avant-projet établi par le Bureau M2i à Wingersheim-les-quatre-Bans

Et après en avoir discuté :

**APPROUVE** l'avant-projet établi par le Bureau M2i à Wingersheim-les-quatre-Bans pour les travaux d'aménagement de voirie des rues des roses, rue St Blaise, rue des Champs et rue des Lilas pour un montant estimatif de 249 000 €HT

**SOLLICITE** l'aide financière de la Région dans le cadre du Pacte Spécifique pour la Ruralité pour la Commune de Mutzenhouse

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2016-25**

## TRANSFERT DE CRÉDIT

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM 2016-10 en date du 4 avril adoptant le Budget Principal 2016 ;

**VU** les crédits inscrits au Budget Principal 2016 et le vote par chapitre ;

**VU** la facturation de la Natation Scolaire au niveau du RPI pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2015/2016

## DECIDE

Article 020	Dépenses Imprévues	- 1500,00 €
Article 678	Autres charges exceptionnelles	- 1500,00 €

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2016-26**

## ASCM : UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe les élus que « L'A.S.C.M » souhaite utiliser les locaux communaux pour son projet « En forme toute l'Année » du 6 septembre 2016 au 4 juillet 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**AUTORISE** l'utilisation des locaux communaux à l'ASCM pour son projet « En forme toute l'Année »

**FIXE** à 350,00 € la location des locaux pour l'année

**AUTORISE** le Maire à signer et reconduire la convention avec cette association

Adoptée par 7 voix pour

1 abstention : GRAUFFEL Didier

**DCM2016-27**

## SALLE POLYVALENTE : ACHAT LUMINAIRES

Lors de la séance du 20 juin 2016, le Conseil avait décidé la mise en place d'un plafond pour améliorer l'acoustique de la salle polyvalente.

A cet effet, il propose également de remplacer les luminaires.





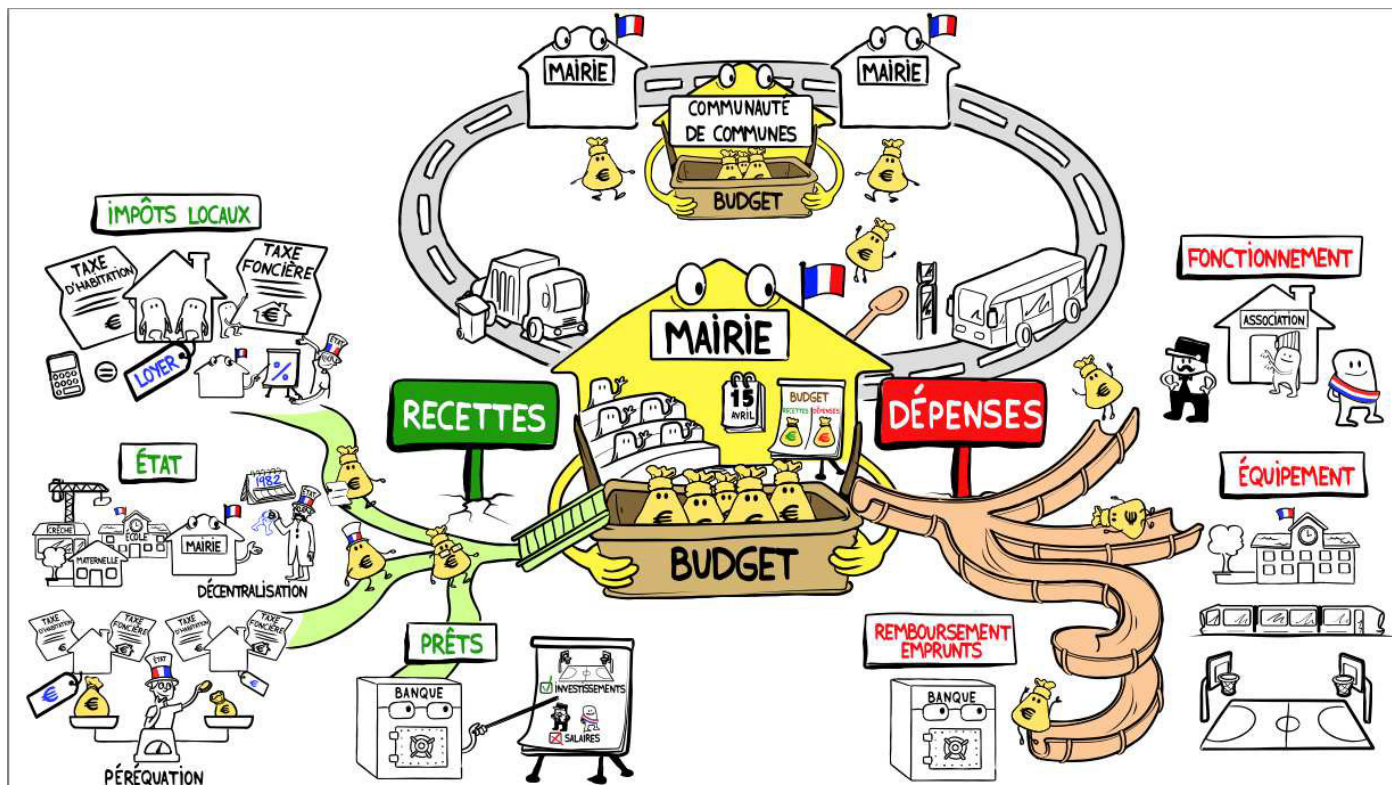
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**DECIDE** l'achat de 22 luminaires Philips de nouvelle génération, un kit CIRCLE permettant 3 scénarios de commande, et de deux blocs de sécurité auprès des Ets EIE, Zone d'activités de la Sandlach à 67503 HAGUIENAU Cedex pour un montant de 3 333,60 € HT  
**DIT** que la pose sera effectuée par nos soins.

Adoptée à l'unanimité

Le 1er adjoint  
**Robert GERBER**

## BUDGET



### FONCTIONNEMENT

### INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
FOURNITURES PRESTATIONS DE SERVICES FRAIS DE PERSONNEL CHARGES DE GESTION GOURANTE	RECETTES FISCALES	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	AUTOFINANCEMENT
CHARGES FINANCIÈRES	DOTATIONS DE L'ÉTAT	ACQUISITIONS ET TRAVAUX	DOTATIONS FCTVA TLE
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	PRODUITS DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE DE LA COMMUNE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	SUBVENTIONS
PRÉLÈVEMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT OU AUTOFINANCEMENT		PARTICIPATIONS	PRODUITS DE CESSION
			NOUVEAUX EMPRUNTS

\* La commune récupère la TVA sur les investissements

# INFO PRATIQUES

## URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



**MEDECIN SAMU**

## ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



**SAPEUR-POMPIER**

**Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel**

envoi d'une équipe médicale hospitalière  
d'un véhicule de transport sanitaire  
ou d'un véhicule de premier secours

orientation vers une consultation médicale

conseil médical

services en liaison  
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours

avis médecin samu

**Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours**

**\* 112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence**



Appel Police en zone de responsabilité : **17**



Gendarmerie de Hochfelden : **03.88.91.50.18**



Electricité de Strasbourg : **03.88.20.60.60**



Centre Anti poison: **03.88.37.37.37**



Centre Hospitalier de Haguenau : **03.88.06.33.33**



SAMU Social : **115**



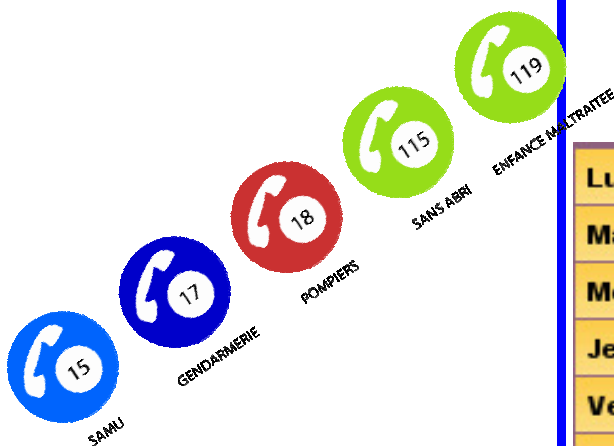
Conseil Départemental du Bas-Rhin : **03.88.76.67.67**



Service départemental eau et assainissement : **03.88.19.97.09**

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE  
N'EST PAS GRAVEMENT  
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

**18 URGENCES POMPIERS.  
CE N'EST QUE  
112 POUR L'URGENCE**



**LA Poste Hochfelden**  
1 place de la république  
67270 HOCHFELDEN

<b>Lundi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mardi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mercredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Jeudi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Vendredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Samedi</b>	08h30 - 11h30		
<b>Dimanche</b>	Fermé		





## CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE HOCHFELDEN

12, Avenue du Général De Gaulle  
67270 - HOCHFELDEN

Tél/Fax : 03 88 91 53 55

### Horaires des tournées

Tous les jours : 7h à 12h et de 15h à 20h

### Heures de permanence

Tous les jours de 11h à 12h

Prise rendez-vous au 06 35 39 39 66

Adresse mail : [csi-hochfelden@orange.fr](mailto:csi-hochfelden@orange.fr)

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

**Lundi 08h15 12h00**

**Jeudi 13h15 17h30**

Permanence élus chaque 1er vendredi du mois

TPH: 03 88 91 51 72

## Trésorerie d'Hochfelden

Pour contacter Trésorerie de Hochfelden, vous pouvez adresser vos courriers à l'adresse :

**Trésorerie Hochfelden - 1, rue du 14-Juillet 67270 Hochfelden**

Ou joindre directement l'administration Trésorerie de Hochfelden par **téléphone** au 03 88 91 50 14 ou directement via leur site internet

### Horaires Trésorerie de Hochfelden

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

### Docteur **GRASSER** Françoise

36A R. du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 75 22

### Docteur **NOSS** Patrick

1 R. des Manteaux Rouges HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 59 80

### Docteur **PERRON** Ange

2 R des bergers HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 90 91

### Docteur **WEISS** Paul

19 R du Prsdt Pompidou HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 52 00

### Docteur **WURMSER** Marc

23 rte de Strasbourg HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 51 42

### Docteur **KOEBEL** Thomas

5A R du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: 03 88 02 20 30

**A MUTZENHOUSE LE VENDREDI SOIR**  
(Tous les quinze jours de 17h00 à 21h00 , place de la mairie)



## Food Truck THE ARTIST

PRES DE CHEZ VOUS

Facebook : The Artist Rodolphe

## AUTHENTIQUE ET GOURMAND

### CARTE

CLASSIQUE : Pain artisanal , Steak boeuf, Salade, Tomato, Cheddar, Chorizo grillé, Herbes de Provence, Sauce burger

AUVERGNAT pain artisanal, Steak boeuf, Salade, Tomato, Fourme d'Ambert, Sirop d'érable, Herbes, Sauce burger

ALSACIEN Pain artisanal, Steak boeuf, Salade, Tomato, Munster fermier, Cumin, Sauce burger

NERON (végé) Pain artisanal, Galette de pomme de terre assaisonnée, Crudités, Cheddar, Herbes, Sauce burger

BLACK ANGUS Pain artisanal, Steak Black Angus, Crudités, Bacon grillé, Moutarde au thym, Oignons confits (-1€)

Burger DE LA SEMAINE #recette et supplément éventuel sur facebook

Burger Du MOIS #recette et supplément éventuel sur facebook

EMPLACEMENTS ET ACTUS SUR THE PAGE FACEBOOK

**PRIVATISABLE - CATALOGUE DE > 70 BURGERS**



## « Maison des Services au Public »

La Maison du Pays de la Zorn située 43 route de Strasbourg à Hochfelden, siège de l'intercommunalité **regroupe déjà** de nombreux services de proximité, à savoir :

- la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- le SDEA,
- le Service Médico-Social du Conseil Départemental,
- le Relais d'Assistants Maternels (RAM),
- l'ABRAPA,
- la Mission Locale.

**Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :**

- Les consultations en psychologie et psychiatrie de l'EPSAN de Brumath,
- Conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
- CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
- Assistante sociale de la CPAM

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et en renforcer la qualité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, conformément aux orientations des services de l'Etat, a accepté de renforcer l'offre de services par des points d'accès numériques pour :

- **la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),**
- **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**
- **Pôle Emploi**

Il n'y aura **pas de permanence** de ces 3 organismes mais les agents d'accueil pourront :

- Accompagner le public sur les outils numériques,
- Aider à la navigation sur les sites des partenaires,
- Aider pour trouver les informations relatives au dossier personnel de l'utilisateur (*actualisation de sa situation, consultation des paiements, des attestations, etc.*),
- Aide à la réalisation de télé-procédures,
- Aide à la création d'un compte personnel sur l'espace partenaire,
- Mettre à la disposition du public la documentation relative à l'offre de services partenaire afin de l'aider à identifier ses droits (*dépliants, guides, ...*),
- Orienter les usagers vers l'agence partenaire la plus proche (*en l'informant sur les horaires d'ouverture au public*) ou selon les modalités de contact indiquées par l'opérateur,
- Relayer les grands événements partenaires auprès des usagers.

Le point numérique est accessible aux horaires d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.





## VŒUX DE NOUVEL AN

Vendredi soir, 22 janvier 2016, à la salle polyvalente, devant une quarantaine d'habitants du village, le maire de Mutzenhouse a présenté les vœux de la commune. Après avoir excusé les personnalités absentes, et exprimé au nom de l'équipe municipale les meilleurs et plus sincères vœux de la municipalité, Pascal Wicker a redit la fierté qu'il avait de servir, avec son conseil municipal, ses concitoyens.

Rappelant que la vie et l'avenir de la commune ne se résumaient pas qu'à un équilibre entre recettes et dépenses, monsieur le maire a défini les grandes orientations pour l'année 2016; le déroulé de l'année écoulée étant détaillé dans le bulletin communal tout juste distribué.

En 2016 doit être effectué la reprise de la voirie de l'ancien lotissement ainsi que la remise aux normes et l'aménagement du club house; le calendrier ou la programmation n'étant pour le moment pas encore connu. Par ailleurs des travaux de moindre ampleur seront réalisés, remplacement de la porte d'accès à la petite salle de classe, réfection de la cheminée de l'église, mise en sauvegarde de la façade arrière du club house, insonorisation de la salle polyvalente et mise en œuvre d'un éclairage LED dans celle-ci. Après avoir, d'une part, remercié les associations du village pour l'implication de leurs membres dans l'organisation des manifestations tout au long de l'année et d'autre part remis un panier garni aux bénévoles du village investis dans différents travaux communaux, monsieur le maire a invité les personnes présentes à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.





## NETTOYAGE DE PRINTEMPS



### Nettoyage de printemps

Le samedi 19 mars une bonne vingtaine de participants bénévoles se sont retrouvés pour effectuer la toilette de printemps des différents accès et abords du village.

Rendez-vous était donné devant la mairie à 8h30 pour la distribution des gants, gilet de visibilité et sac-poubelle. Vers 9h00, les trois équipes s'étant réparties les différents secteurs de la commune, la chasse aux débris a pu démarrer.

Cette fois encore le véhicule de ramassage a été entièrement chargé des différents débris collectés, sacs d'ordures, débris métalliques (chaise pliante, pièces de vélo, bidon, etc) mais aussi déchets plastiques, fragments de pare-chocs, bouteilles et cannettes aluminium, cette dernière catégorie de déchets prenant une ampleur importante.

En fin de matinée les participants ont partagé au foyer communal une délicieuse soupe aux pois offerte par la municipalité. Monsieur le maire a chaleureusement remercié les participants et formulé le souhait que cette opération environnement propre incite chacun à respecter le cadre de vie commun que nous partageons tous.





# DECORATIONS DE PAQUES



La décoration de Pâques a été réalisée bénévolement grâce à l'implication d'un habitant du village appuyé par les seniors, le résultat une jolie décoration!





# TRAVAUX DIVERS

Panneau de basket



Miroir de carrefour



Fleurissement





**TRAVAUX PIGNON CLUB HOUSE**



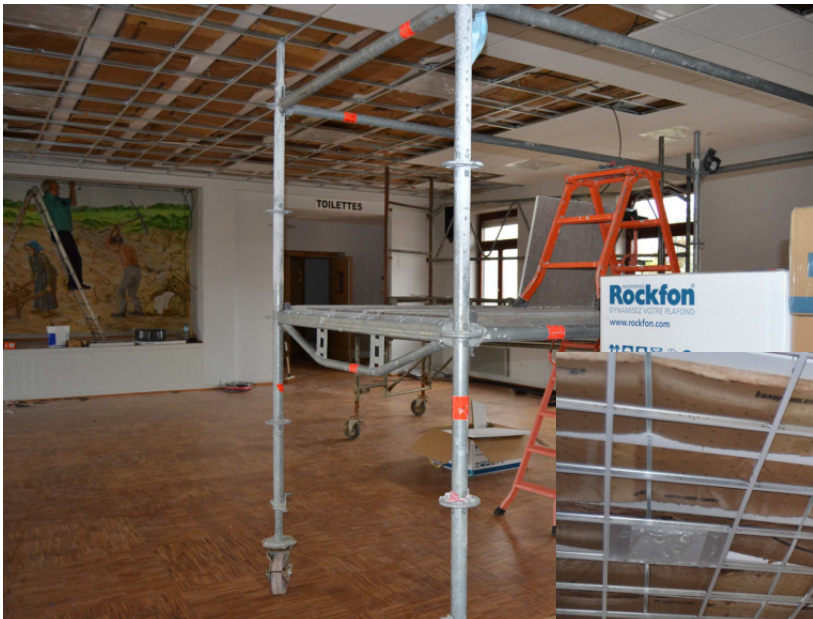
**AMENAGEMENT TALUS**  
Rue de la forêt





Acoustique

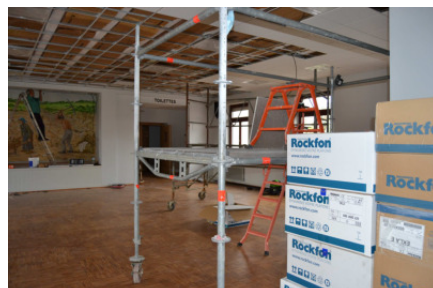
SALLE POLYVALENTE



Luminaire



Isolation





# TRAVAUX EGLISE







**PORTE DE L'ECOLE**





## BALAYEUSE MISE A DISPOSITION PAR LA COM-COM (test)





## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**  
Commune de Mutzenhouse 1 rue de l'Église - 67270 Mutzenhouse

**PROCÉDURE DE PASSATION :** Marché à procédure adaptée, passé selon l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**OBJET DE LA CONSULTATION :** Réfection des voiries communales :  
rues des Hoses, Saint-Blaise, des Lilas et des Champs

**CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :** Tranche Ferme : rue Saint-Blaise phase n°01, des Hoses et impasse des Lilas  
Tranche Conditionnelle : Rue Saint-Blaise phase n° 02 et des Champs

**DÉLAI D'EXÉCUTION**  
Tranche Ferme : 10 semaines  
Tranche Conditionnelle n° 01 : 6 semaines

**MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**  
Les marchés seront conclus :  
- soit avec un entrepreneur unique  
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires  
Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.  
**Critères pondérés du choix des offres :**  
- Le prix de l'offre noté sur 70 points  
- La valeur technique de l'offre notée sur 30 points

**MODALITÉ D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION :**  
Les dossiers au format papier pourront être obtenus auprès de M. - 24 rue des Chasseurs - 67170 Wingersheim - Tél. 03 88 51 16 10 - Mail. [acecat@m2i-urd.fr](mailto:acecat@m2i-urd.fr)

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :**  
Lundi 21 novembre 2016 à 12 heures.

**ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :**  
Les offres doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :  
Mairie de Mutzenhouse - 1 rue de l'Église - 67270 Mutzenhouse  
Les offres et documents doivent être rédigés en langue française.

**DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :** 120 jours

**JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT**  
- Les candidats auront à produire les pièces et documents justificatifs indiqués aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.  
- Moyens techniques de l'entreprise et références pour travaux similaires avec certificats de capacité visés par les maîtres d'œuvre.  
- Projets d'acte de sous-traitance éventuels

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :** Tous les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Mairie de Mutzenhouse - Tél. 03 88 91 51 72  
Mail. [mairie.mutzenhouse@paysaero.com](mailto:mairie.mutzenhouse@paysaero.com)  
Tous les renseignements d'ordre technique pourront être obtenus auprès de :  
M. Fabrice MEYER - M2iTÜ. 03 88 51 16 10 - Mail. [f.meyer@m2i-urd.fr](mailto:f.meyer@m2i-urd.fr)

**DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION :** vendredi 28 octobre 2016

M. Pascal WICKER, Maire

## Réunion publique Rénovation voirie Lotissement Saint Blaise

Projet de réfection de la voirie du lotissement St Blaise, réunion publique .

Lundi 17 octobre à 20h00 à la salle polyvalente de Mutzenhouse s'est tenue une réunion publique concernant le projet de réfection de la voirie du lotissement St Blaise.

Après avoir salué l'assemblée et constaté la forte participation M. le maire précise les modalités de la réunion et ses attendues, il passe ensuite la parole à M. Mertens (bureau d'ingénierie M2i) portant l'opération. C'est devant la quasi totalité des riverains impactés par le projet de réfection de la voirie que les détails du plan et du calendrier ont été dévoilés.

Cette présentation terminée la séance de questions-réponses a pu débiter. Les riverains ont ainsi fait part de leurs suggestions, craintes mais aussi satisfaction. M. Mertens et M. Gerber appuyé par M. le maire se sont chargés d'apporter les meilleures réponses aux différentes questions posées.

A l'issue de la réunion M. le maire a félicité l'assemblée pour la pertinence des questions posées et l'intérêt porté à l'opération, puis a invité les participants au verre de l'amitié.





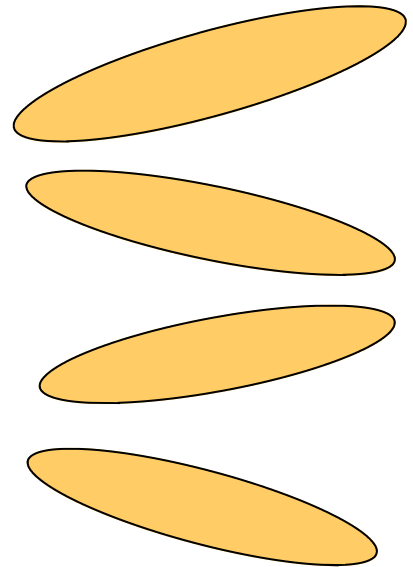
# CABANE A LIVRES

À l'initiative des seniors de la commune qui en ont assuré la préparation (restauration, peinture, approvisionnement, etc...), une jolie cabane à livres a fait son apparition à Mutzenhouse depuis fin novembre. Très colorée et facilement identifiable la cabane ne passe pas inaperçue; elle est située devant le local technique, sous la salle polyvalente (en face du bureau de M. le maire).

Le fonctionnement de cette cabane est simple : prendre gratuitement un livre, le lire, le rapporter ensuite sans qu'aucun compte ne soit demandé, par ailleurs la cabane permet également le dépôt des ouvrages en bon état que l'on souhaite partager avec d'autres lecteurs. Une précision qui a son importance : les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des lectures réservées à un public averti.

Les amateurs de livres y trouveront des classiques de littérature, des romans policiers, des histoires d'amour, et pour les plus jeunes des livres cartonnés, des contes de princesses ou des histoires qui font peur. Tous les livres sont les bienvenus.

Gageons que la fréquentation de cette cabane à livres, basée sur la confiance et le partage, sera l'occasion d'échanger quelques petits mots et commentaires sur les lectures et plus encore, sur un mode convivial.



## LA FETE DES AÎNES du 10 décembre 2016

La salle polyvalente, magnifiquement décorée pour l'occasion, a accueilli le samedi 10 décembre, les aînés de la commune pour le banquet prévu en leur honneur. Ce repas est une occasion de se retrouver et de bavarder entre personnes; il permet à chacun de trouver le temps d'être un moment ensemble, c'est aussi un moyen de rompre l'isolement.

A l'issue de la messe célébrée pour les aînés par le curé Miesch, M. le maire, Pascal Wicker, et les membres du conseil municipal ont accueillis chaleureusement les invités autour d'un apéritif.

A l'issue du bon repas servi par les conseillers municipaux, autour d'une très belle table de fête, les convives ont profité de l'après midi. Ils ont particulièrement apprécié, les prestations musicales des enfants de l'école, la séquence photo ainsi que l'animation accordéon qui a été mise à profit pour esquisser quelques pas de danse.

Tous les invités se sont réjouis d'avoir passé un bon moment convivial et ont promis de se retrouver l'année prochaine. C'est vers 19h00 que les derniers participants quittèrent à regret les lieux.









# A L'ECOLE MATERNELLE...

Notre RPI a maintenant un nom : « Les Cigognes de la Zorn »

## Des petites bêtes débarquent en classe

Dans la classe de maîtresse Catherine, nous avons un élevage de phasmes et dans celle de maîtresse Cathy des escargots !



## Théodore le jardinier

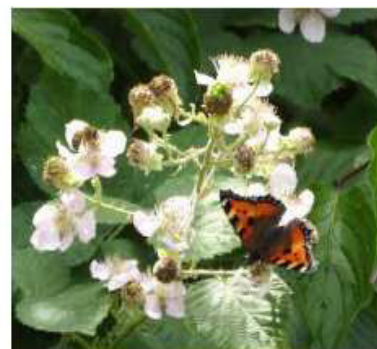
Jeudi 21 avril, les élèves des classes de maternelle, ont assisté au spectacle "Théodore le jardinier" dans la salle polyvalente de Mutzenhouse. A tour de rôle, les élèves se sont transformés en potiron, carotte, poireau, fraise, pomme de terre, jardinier ...



Un très beau spectacle qui nous a fait voyager dans le jardin de Théodore, au fil des saisons.

## A la recherche de ROBERT LE DIABLE

Lundi 20 juin, les enfants de l'école maternelle se sont rendus à la Maison du Ried à Muttersholtz, pour une découverte à la fois sensorielle et ludique de la forêt. Leur mission : découvrir qui est « Robert le diable » ? Les petits explorateurs ont pu observer les petites bêtes du sol : araignées, limaces, mille pattes, escargots, cloportes, fourmis... Puis ils les ont relâchées et après un jeu de devinettes, les enfants ont fini par trouver qui se cachait derrière ce nom rigolo: un magnifique PAILLON !







## Au cœur de la basse – cour chez la famille OGE à Mutzenhouse

Mercredi 29 juin, les enfants ont pu découvrir et caresser à leur grand

ravissement les différents animaux de la basse-cour chez la famille OGE à Mutzenhouse ,dindes, poules de différentes origines, cailles, lapins, moutons, biquettes...Pour le goûter, La famille d'Arthur leur a préparé des gâteaux et des œufs de caille.



## Des goûters aux couleurs de l'automne et des ateliers cuisine

En octobre, dans le cadre de la semaine du goût, les enfants ont pu apprécier chaque jour un goûter composé de fruits et légumes de saison. Ils ont aussi réalisé une soupe au potiron, un cake aux carottes et un cake aux noix.



Mercredi 7 décembre, au lieu de jouer à des jeux de société, nous avons participé à la fabrication de bredeles. Des mamans étaient là pour nous aider ! Nous avons réalisé trois recettes : « Bredeles à la noix de coco », « Bredeles au chocolat » et « Butter Bredeles ».

## Noël à l'école

Le mercredi 14 décembre, une conteuse originaire du village, Coline Schwartz a embarqué les enfants à l'intérieur d'une caravane aménagée en salle de spectacle. Elle leur a raconté l'histoire de « Natatok l'inuit et la moufle ». Les enfants en sont ressortis enchantés.





## Qu'est-ce-que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui traduit une vision globale d'aménagement et d'organisation du territoire de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, d'engager l'élaboration d'un PLU intercommunal pour couvrir l'ensemble des 23 communes et remplacer d'ici 2020 l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, POS, carte communale).



## “Réfléchir ensemble au développement de notre territoire”

### VERS UN NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME

#### Pourquoi un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale ?

##### INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Les lois Grenelle II et ALUR généralisent le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.

Le PLUi participe à construire le projet de l'intercommunalité.

##### RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Le PLUi cherche à produire une vision spatiale du territoire commun, des actions qu'on y mène, des intentions qu'on y porte : quel maillage des équipements et des services ? quelle accessibilité ? quels équilibres de l'habitat, des activités économiques ? (où ? pour qui ? et comment ?), quelles compatibilités avec les espaces naturels, le paysage et les ressources ? quelle place pour l'agriculture ? , ...

#### LE PLUi DOIT PRENDRE EN COMPTE UN CADRE SUPRA-COMMUNAL :

Principes du droit de l'urbanisme, SDAGE Rhin, servitudes (PPRI, ...), SRCE Alsace, etc.

Documents d'urbanisme à l'échelle supra-communale (SCoT de la région de Strasbourg)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Autorisations d'urbanisme (lotissement, permis de construire, etc.)

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

### LE CONTENU DU PLU

#### DOCUMENT EXPLICATIF



Le rapport de présentation comprend un diagnostic du territoire permettant d'identifier les enjeux, de justifier les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

#### DOCUMENT INFORMATIF



Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations prises en compte dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les caractéristiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

#### DOCUMENT POLITIQUE



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formalise les orientations de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

#### DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE



La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : le plan de zonage, qui délimite les différentes zones, le règlement particulier à chaque zone, les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'organisation de certains secteurs en devenir.



## LE PLUi ET LA CONCERTATION

### 1 - PRESCRIPTION DU PLUi

Séance du Conseil  
Communautaire du 15 décembre  
2015

Affichage de la délibération :  
- au siège de la CCPZ  
- en mairies

Elle fixe les objectifs et les  
modalités de concertation.

### 2 - CONCERTATION

Pendant toute la durée des études les habitants peuvent exprimer leurs attentes, questions, remarques :

- dans les registres prévus à cet effet au siège de la CCPZ ou en mairies,  
par mail à l'adresse : [plui@payszorn.com](mailto:plui@payszorn.com) en précisant l'objet : concertation PLUi

Des informations sur le projet seront disponibles :

- au siège de la CCPZ et en mairies au fur et à mesure des études,  
sur le site internet de la CCPZ : <http://payszorn.com/>
- dans les bulletins communaux et intercommunal

Des échanges en réunions publiques seront également organisés.



### 3 - ARRET DU PLUi

Un bilan de la  
concertation sera établi



### 4 - ENQUETE PUBLIQUE

Les habitants pourront rencontrer le  
commissaire enquêteur pour lui faire part  
de leurs remarques. Celui-ci émettra un  
avis sur le projet et sur chaque demande



### 5 - APPROBATION DU PLUi

Après analyse et prise en  
compte des avis qui  
pourront s'inscrire dans le  
projet, le PLUi servira de  
référence à l'instruction des  
permis de construire

## LES ACTEURS DU PLUi



**Le Conseil Communautaire  
de la CCPZ**

**DECISION**



**Les Conseils municipaux**

**COLLABORATION**



**L'Assistant à  
Maîtrise d'Ouvrage**

**CONSEIL  
ASSISTANCE**



**Les bureaux d'études**

**ANALYSE  
PROPOSITION**



**La population**

**CONCERTATION :  
QUESTIONS - REMARQUES**



**Les Personnes  
Publiques Associées**

**AVIS  
CONTROLE**



# CHORALE SAINTE CECILE

Chers Amis de la Chorale,

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année qui nous l'espérons, se montrera sous les meilleurs auspices afin de permettre à chacun de s'épanouir et vivre sereinement.

Au travers des différentes célébrations qui s'échelonnent tout au long de l'année, Fête Ste Cécile, St Blaise et plus particulièrement Noël, Pâques, nous pouvons exprimer ce qu'il y a de meilleur en nous et ainsi partager un petit moment de prière et de recueillement avec tous ceux qui le souhaitent.

Votre soutien démontré lors de ces diverses manifestations, nous consolide dans notre démarche et notre engagement. Nous vous remercions sincèrement pour votre présence et votre générosité.

Je tiens également à remercier les membres de la Chorale, notre chef de chœur ainsi que les organistes pour leur dévouement et leur fidélité.

**Sonia et l'ensemble des choristes se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur, Amour, Paix pour 2017.**

La Présidente  
Evelyne FORMOSA





## MOT DE L'ASCM



L'année 2016 touche à sa fin , Nous pouvons donc dresser le bilan des activités organisées par l' A . S . C . M .

Le vide grenier, qui pour la première fois s'est déroulé au cœur du village, plus d'une cinquantaine d'exposants ont répondu présents et ont contribué au succès de la manifestation .

Le tournoi de pétanque a été annulé faute d'un nombre suffisant d'équipes mais l' A . S . C . M remercie les habitants de Mutzenhouse et alentours pour leur venue au barbecue organisé à cette occasion .

La soirée tartes flambées traditionnelles a connu un grand succès .

Les séances hebdomadaires de gymnastique qui regroupent plus d'une vingtaine de participants .

Je tiens à remercier les membres de l'association et tous les bénévoles pour leur dévouement tout au long de l'année .

**Le président et le comité vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'Année et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2017.**







Vivre à MUTZ

L'année 2016 va bientôt s'achever!

L'association aura tenu le programme qu'elle s'était assignée conformément aux orientations décidées lors de l'assemblée générale de novembre 2015.

La balade "Aux abords du village" et la soirée tartes flambées associée ont été contrariées par une météo très capricieuse, néanmoins les tartes flambées ont connu leur succès habituel. Au mois d'août l'association a organisée sa deuxième brocante semi nocturne, cette manifestation, bien que, elle aussi, soumise aux aléas d'une météo exécrationnelle, a drainé son nombre de visiteur-chineur. L'assemblée générale 2016 a clôturé l'année le 25 novembre.

En 2017, VAM organisera a nouveau la foire aux livres LIVRAGOGO le 02 avril 2017, le lundi de Pentecôte le 05 juin 2017, verra une sortie balade suivie d'une soirée tartes flambées; et le 26 août 2017, se tiendra une nouvelle brocante semi nocturne. Aucune manifestation automnale n'est pour l'instant prévue. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2017.

**L'association continue de fonctionner tant bien que mal, mais le nombre de membres actifs n'augmente pas ! Pour faire mieux et s'épanouir elle doit pouvoir disposer de moyens humains et matériels. Une fois encore, nous comptons sur la participation des nouveaux membres qui voudront bien rejoindre l'association.**

**VAM, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2017.**



<http://ppatricklux.wix.com/vam270>

Contact : [vam@mutz.fr](mailto:vam@mutz.fr)

-M. Patrick Lux, 03.88.89.00.05 ou [ppatricklux@aol.com](mailto:ppatricklux@aol.com)

-M. Robert Gerber, 03.88.91.73.68 ou [gerber@mutz.fr](mailto:gerber@mutz.fr)



## LE CONSEIL DE FABRIQUE

### **A l'écoute de notre Paroisse**



Ensemble, au fil de cette année écoulée, grâce à votre participation collective et à la force de l'assistance de beaucoup d'entre vous, nous avons partagé :

- la fête patronale St Blaise le 7 février suivi de la vente aux enchères des offrandes,
- le repas paroissial le 6 mars (couscous royal),
- la "collecte pour le chauffage" courant novembre.

Au mois d'avril eu lieu la reconnaissance de notre nouvelle communauté de paroisses (26 villages) « Au cœur de la Zorn ». Belle célébration suivi du partage d'un repas.

Après plusieurs années d'activité, Mme Josiane DEBES (agent d'entretien) a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui exprimons notre gratitude ainsi qu'à sa famille pour la qualité du travail réalisé.

Quelles personnes seraient disponibles (sans engagement) pour donner "un coup de balai" de temps en temps ?

Depuis mi-décembre, notre église est équipée d'un nouveau système de commande et de régulation du chauffage munie d'une sonde d'ambiance neuve (pose et raccordement effectués par des bénévoles)

Un grand **Merci** pour votre soutien à nos côtés.

Que la lumière de NOËL soit source d'espoir et que 2017 vous apporte de belles heures de paix et de joie.

Le Conseil de Fabrique







## ASADR 67

### ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN

#### La décharge du Rohrbach de Hochfelden fermera le 31 décembre 2016. C'est un grand soulagement pour les communes riveraines !

Le site d'enfouissement du Rohrbach cessera d'être exploité le 31 décembre 2016, après 12 années de combat difficile mené par notre association.

Mais ne nous y trompons pas ! Après la fermeture, la Société SITA SUEZ a l'obligation d'assurer le suivi trentenaire de ce site pollué et classé BASOL.

Cette nouvelle étape qui commence en 2017 doit continuer à mobiliser notre vigilance pour plusieurs raisons :

- Environ 1/3 de la surface de la décharge (exploitation avant 1995) n'est pas équipé de géomembranes pour recueillir les lixiviats, donc une pollution latente du sous-sol existe.
- La nature des déchets enfouis au moins jusqu'en 2005 est inquiétante car la réglementation pour la nature des déchets autorisés à l'enfouissement était moins contraignante pour les sociétés qui exploitaient le site.
- N'oublions pas la présence de la capsule de lindane qui reste une menace énorme de pollution et qui tôt ou tard contaminera la nappe phréatique.

**Trop de sites d'enfouissement en France ont été à la une de l'actualité suite à des constats de pollution de nappes phréatiques ou de cours d'eau.**

L'ASADR 67 continuera à assurer son rôle de sentinelle et de membre de la Commission de Suivi de Site pour faire respecter les obligations de l'exploitant. Elle compte sur le soutien de ses membres, de la population et des élus pour mener à bien ce nouveau défi.



## ASADR 67

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH 67

[www.alsace-dechets.fr](http://www.alsace-dechets.fr) - [asadr67@asadr67.eu](mailto:asadr67@asadr67.eu)







# Année mouvementée

5 Collectes de sang - Concours de dessins, Forum des Associations, Sortie pédestre, Téléthon...



## SORTIE PÉDESTRE

22 personnes ont participé à la sortie pédestre en septembre à la découverte du parcours botanique (25 panneaux explicatifs) et du sentier des poètes en partant de la piscine d'Ingwiller pour rejoindre les ruines du Tierkirchlein



## CONCOURS DE DESSINS

Un concours de dessins a été organisé à Schwindratzheim au mois d'avril 2016. Les élèves du CE2 - CM1 et CM2 ont pu s'exprimer librement sur le sujet du don de sang. Le jury (toutes les personnes présentes lors de l'inauguration du centre administratif et culturel) a désigné les 5 premières places qui se sont vu remettre 2 places de cinémas chacun.



## FORUM DES ASSOCIATIONS



A l'initiative de l'AIPZ, Association Intercommunale du Pays de la Zorn, un forum des associations a été organisé. Les associations de donneurs de sang bénévoles ne pouvaient manquer à l'appel. Les membres des comités de Hochfelden, Minversheim et Schwindratzheim étaient présents pour promouvoir le don de sang bénévole.

Le comité de l'association vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous souhaite une bonne année 2017. Santé et prospérité à toutes et à tous.

### Les chiffres des 5 collectes à Schwindratzheim

Déc. 2015 : 48 dons - Mars 2016 : 50 dons - Juin 2016 : 61 dons - Août 2016 : 65 dons - Octobre 2016 : 49 dons - 4 minibus pour le don de plasma à Strasbourg ont également été organisés.

**UN GRAND MERCI A NOS FIDÈLES DONNEURS DE SANG ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX DONNEURS QUI VONT REJOINDRE NOS RANGS EN 2017**

## AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR UN GUÉRIR



À la demande de l'AFM Téléthon, avec le concours de la municipalité et de l'ACSS, l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole a organisé la manifestation du Téléthon 2016. Grâce à Michel Ludwig, instigateur du 1er Téléthon en 2010 et des suivants, l'organisation fut un réel succès. Les sponsors, Fred et Albert Veltan nous ont confectionné des «Maennle» et autres «Bredels» en cette période de l'avenit. Le comité de l'ADSB et Pascale Ludwig ont fourni cakes et autres gâteaux, eau, café, tisane... à la grande satisfaction des participants à ces parcours de 2 ou 5 km fléchés par Michel. Un grand merci aux artisans et commerçants du secteur d'avoir accepté nos affiches et surtout d'avoir fait un passage à notre stand du Téléthon 2016.



Pour tous les enfants malades, Baptiste voulait faire un tour en vélo avec son papy

### 2 chiffres à retenir

- Belle mobilisation, plus de **117** donateurs avec leur famille et le plus important pour les malades
- **2673,19 €** de DONS reversés AU PROFIT DE L'AFM TÉLÉTHON.



L'équipe de coordination du Téléthon Bas-Rhin Nord a visité notre stand avec Guillaume



Pas que des fidèles marcheurs pour le Téléthon mais également des fidèles au don de sang bénévole





## LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM / MUTZENHOUSE

En cette année 2016, le nombre d'interventions sur SCHWINDRATZHEIM/ MUTZENHOUSE se monte à une quarantaine : Secours à personne, accidents de la route, capture d'animaux, destruction de nid d'hyménoptères (guêpes, frelons,...) et feux (broussailles, habitation, ...)

Le métier de sapeur-pompier se veut polyvalent, en effet un pompier peut être secouriste, mécanicien, plombier, électricien,... Il acquiert tout au long de sa carrière de multiples compétences, de par les formations continues (recyclage, FMPA tout au long de l'année) et l'expérience lors des interventions.

**Conseil de l'année :** Eviter d'utiliser vos débroussailleurs thermiques proche de vos haies (thuya, sapins, ...). Celles-ci s'embrasent très facilement.

Cette année, nous avons HORN Nicolas qui a réussi sa formation Chef d'équipe (Anciennement formation caporal).

Nous avons aussi un J.S.P. (BROWN Baptiste) qui est passé en 2° année de J.S.P.

Les 1° années de J.S.P. du secteur

HOCHFELDEN, se forment tous les dimanche matin au centre de secours de SCHWINDRATZHEIM, encadré par le « caporal » CHRIST Alexandre (section de WILWISHEIM).

Nous manquons toujours d'effectif au sein de la caserne, si vous souhaitez intégrer la section de SCHWINDRATZHEIM, vous pouvez vous renseigner auprès de nos pompiers.



**Le Chef de Section :**  
**Adjudant-Chef (et toute son équipe)**

**Paul DUTT**



## ACTIVITES SENIORS

Après-midi conviviale chaque 1er vendredi du mois à 14h30 au sous-sol de la salle communale, petite salle des associations. Diverses activités sont proposées pour les habitants de Mutzenhouse, à partir de 60 ans.

**Si vous êtes intéressés, soyez les bienvenus!**





Arrondissement  
de  
Strasb.-Camp.

Commune de *Mutzenhouse*

# Vacances pour l'année 19<sup>30</sup> - 19<sup>31</sup>

## I. Répartition des 10 journées mobiles. (1)

- 1<sup>o</sup> Vacances de Noël - Nouvel An ..... 6 jours du 23-12-30 au 3-1-31  
2<sup>o</sup> *Fête Patronale* ..... 1 1/2 jours du 3-2-31 au 4-2-31.  
3<sup>o</sup> *Mardi Gras* ..... 1/2 jours du 17-2-31 au .....  
4<sup>o</sup> *Vendange* ..... 2 jours du 30-9-31 et le 2-10-31  
5<sup>o</sup> ..... jours du ..... au .....

## II. Répartition des 57 journées de vacances de fin d'année. (2)

Le comité scolaire, dans sa séance du *17 juin 1931*

a proposé de fixer les vacances comme suit:

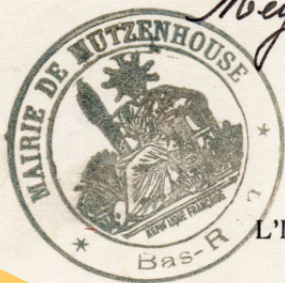
- 1<sup>o</sup> Grandes vacances. Du *14 août* à 16 heures au *26 septembre* à 8 heures  
2<sup>o</sup> Fenaison ..... 3/2 ..... journées (de classe) du *26-6-31* au *29-6-31*  
3<sup>o</sup> Moisson ..... 5/2 ..... journées ..... du *27-7-31* au *1-8-31*  
4<sup>o</sup> Vendange ..... 3 ..... journées ..... du *3-10-31* au *6-10-31*  
5<sup>o</sup> Récolte de pommes de terre ..... 3 ..... journées ..... du *26-9-31* au *29-9-31*

Les dates pour les congés agricoles peuvent être modifiées suivant le temps, le Maire devant alors informer les autorités.

A *Mutzenhouse* le *24 juin* 1931

Le Maire

Les membres du Comité scolaire



D'accord:  
L'Inspecteur primaire

*Bernard*

Approuvé:  
Le Sous-Prefet

*Konrad Dürr*  
Approuvé  
Le Sous-Prefet  
*Ch. Ullrich*



Ainsi étaient arrêtés les congés scolaires

(1) Indiquer à quelle date elles ont été ou se sont prises.

(2) Elles doivent comporter au moins une période de 6 semaines sans interruption. Le reste 2 semaines ou 10 journées de classe, peut être partagé en plusieurs périodes suivant les besoins de la culture.



## Petite histoire des grandes vacances (Daniel MOATI)

A l'origine, les vacances rimaient avec les principales manifestations religieuses du catholicisme, à l'exception des grandes vacances qui étaient liées aux activités rurales.

En effet, dès 1231, le pape Grégoire II accordait des vacances pour les travaux agricoles. Ces vacances, qui ne devaient pas excéder un mois, portaient le nom bien significatif de « vendanges ». En réalité, chaque établissement, chaque école appliquait divers systèmes de vacances. L'ensemble des jours de congés scolaires indiscutablement ancré dans la vie religieuse suivait le calendrier des fêtes religieuses chrétiennes. Ces vacances avoisinaient 80 jours annuels. La Révolution et l'Empire édictèrent une réglementation unifiant les congés scolaires sur l'ensemble du territoire français.

Au cours du XIXe siècle, les congés scolaires vont peu à peu grignoter le temps de présence à l'école. Ainsi, en 1800, les seules vacances accordées commençaient le 5 août, pour se terminer le 20 septembre. Ces vacances correspondaient à l'aide que les enfants devaient apporter lors des vendanges et de la moisson. Il faudra attendre 1860 pour que Napoléon III accorde 5 jours de vacances supplémentaires pour les fêtes de Pâques.

La IIIe République uniformise les congés scolaires des premier et second degrés (écoles, collèges et lycées) par un arrêté en date du 11 février 1939 :

Toussaint	Noël et nouvel an	Mardi gras	Pâques	Grandes vacances
1 et 2 novembre	23 décembre au 2 janvier	Lundi, mardi, mercredi et jeudi ou que le mardi suivant les circonstances	2 semaines	Du 15 juillet au 30 septembre

Ces 10 semaines de congés accordées en été exauçaient les vœux des populations paysannes. En 1950, 49% de la population française exerçait encore une profession rurale. La moisson et les vendanges s'étalaient d'août à la fin septembre et exigeaient la présence de nombreux bras, dont ceux des adolescents scolarisés.

Cependant, l'instauration des congés payés, la grande victoire du mouvement ouvrier de 1936, bouleverse complètement la belle ordonnance du calendrier scolaire. En effet, à partir 1955, avec l'aisance économique accompagnant « les trente glorieuses », de très nombreuses familles salariées partent régulièrement en vacances dès le 1<sup>er</sup> juillet, désorganisant l'agencement de la fin de l'année scolaire située entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet.

L'école doit suivre le mouvement amorcé. Dès 1960, la rentrée est avancée au 16 septembre et le début des grandes vacances est fixé au 28 juin en 1961. C'est alors que les grandes vacances atteignent leur maximum, 10 semaines de congé. La population agricole étant encore importante, et la petite paysannerie ayant toujours besoin de l'aide des adolescents, la circulaire fixant le calendrier scolaire de l'année 1960/1961 précise qu'il est prévu des autorisations d'absences entre les 15 et 30 septembre accordées par l'Inspecteur d'académie, sur demande des personnes responsables, aux enfants ayant au moins douze ans qui sont occupés aux travaux agricoles (article 5, loi du 28 mars 1882), dans les départements viticoles compte tenu des travaux de vendanges (Circulaire du 19 septembre 1960).

Depuis 1981, les vacances se déchristianisent, les jours de congés liés au Mardi gras, deviennent les vacances d'hiver, celles de Pâques prennent la dénomination de vacances de printemps.

Sous l'impulsion des mouvements pédagogiques qui exigent un rééquilibrage des vacances scolaires, « **les grandes vacances** » devenues « **les vacances d'été** » vont être amoindries (2 semaines de moins) au profit des vacances de la Toussaint, 10 jours accordés de la fin octobre au 2 novembre, et d'hiver, 2 semaines réparties entre février et mars suivant les académies. Les deux semaines de vacances de septembre disparaissent définitivement avec l'extinction de la petite paysannerie française.

Cette nouvelle répartition suggérée au temps du ministère d'Alain Savary (1981/1984), repris par Jack Lang (1992/1993), tient compte, non seulement de l'intérêt des élèves, de la disparition du travail aux champs des adolescents, mais aussi des intérêts subtilement liés au tourisme. En effet, les mois de juillet et d'août ne peuvent être entamés sans risques de protestation des corporations professionnelles ayant des activités touristiques d'été, d'où le maintien des 8 semaines de congés d'été. En outre, les vacances d'hiver, anciennement liées au Mardi gras, ont permis le développement des stations d'hiver.





## J'identifie les situations à risque

### • OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les hautes herbes des prairies, les jardins et les parcs résidentiels ou urbains.



### • QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, agriculteurs, gardes forestiers, gardes chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités « nature » : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



### • À QUELLE PÉRIODE DE LA ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

## Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres, comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

### POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant une activité en nature :  
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.
- Après une activité en nature :  
J'inspecte soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :  
Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.  
La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute,  
parlez-en à votre médecin ou demandez  
conseil à votre pharmacien.



## MALADIES VECTORIELLES Les connaître pour se protéger



# MALADIE DE LYME

## Je reconnais la maladie et ses symptômes

### • LA MALADIE DE LYME: QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borreliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (sureau, chien, chat) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

### • QUELS SONT LES SIGNES ?



Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques (paralysie du visage, atteintes des nerfs et du cerveau) ou des atteintes des articulations (doules, genoux, etc.) ou plus communément d'autres organes (cœur, etc.) peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

## J'apprends à me protéger

### • COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne ou en forêt, dans la nature, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques. Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau et de entrer le bas du pantalon dans les chaussures.

On peut au soi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant le mode d'emploi et les précautions.

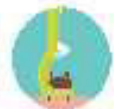


Apès une visite la tique, désinfecter la peau avec un antiseptique.

### • COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leurs piqûres ne font pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques. N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).



Apès une visite la tique, désinfecter la peau avec un antiseptique.

En cas de piqûre, je surveille la zone piquée, et si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle apparaît dans le mois suivant la piqûre, je dois consulter rapidement un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

# TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR BIEN RECEVOIR VOTRE COURRIER



## 1- Choisissez une boîte aux lettres normalisée

Une boîte aux lettres de qualité c'est :

- moins de déplacement au bureau de poste (réception de plis volumineux)
- l'assurance du courrier reçu à temps (distribution plus rapide, pas de mis en instance)
- un courrier plus sécurisé (risque de vol diminué car le courrier ne dépasse de la boîte aux lettres)
- un courrier reçu en meilleur état (les plis volumineux ne sont pas pliés, finis les risques de détérioration en cas d'intempéries)

Voici les dimensions d'une boîte aux lettres normalisée :

**Hauteur : 260 mm**  
**Largeur : 260 mm**  
**Profondeur : 340 mm**



## 2- Identifiez de façon lisible votre boîte aux lettres :

- Nommer et numéroter sa boîte aux lettres avec les noms de tous les habitants d'un appartement ou d'une maison (surtout en habitat collectif), vous permet de recevoir votre courrier sans risque d'erreur ; bien identifier sa boîte aux lettres, c'est également faciliter le travail du facteur au quotidien
- L'adresse est aussi le moyen indispensable pour permettre l'arrivée rapide des premiers secours et des soins ; l'usage du GPS, les dépannages, les livraisons... autant d'actions facilitées avec une adresse correcte
- Une adresse bien présentée = courrier mieux distribué

## 3 -Facilitez l'accès à votre boîte aux lettres

Pour recevoir votre courrier dans les meilleures conditions, votre boîte aux lettres doit être positionnée et c'est :

- Un équipement postal libre d'accès pour assurer la distribution aux habitants
- Une implantation de cet équipement à l'adresse indiquée
- Un équipement postal dans un lieu accessible aux véhicules
- Une implantation en bordure de voie ouverte à la circulation publique.

**4 -Le passage du facteur est un moment de convivialité pour toute la famille ;** c'est aussi le moment où le plus doux des toutous se transforme en chien féroce : lors du passage de votre facteur, facilitez lui son travail, gardez votre chien auprès de vous ou attachez le, la réception de votre courrier en sera facilité ( *les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident pour les facteurs*).



**5 -Avoir une sonnette à votre portail ou un interphone** en bon état de marche vous facilite la réception de vos lettres recommandées, vos paquets volumineux ou toute autre livraison







# Jour de collecte du tri sélectif : JEUDI

2017

## Semaine PAIRE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 D	01 M	01 M	01 S	01 L	01 J	01 S	01 M	01 V	01 D	01 M	01 V
02 L	02 J	02 J	02 D	02 M	02 V	02 D	02 M	02 S	02 L	02 J	02 S
03 M	03 V	03 V	03 L	03 M	03 S	03 L	03 J	03 D	03 M	03 V	03 D
04 M	04 S	04 S	04 M	04 J	04 D	04 M	04 V	04 L	04 M	04 S	04 L
05 J	05 D	05 D	05 M	05 V	05 L	05 M	05 S	05 M	05 J	05 D	05 M
06 V	06 L	06 L	06 J	06 S	06 M	06 J	06 D	06 M	06 V	06 L	06 M
07 S	07 M	07 M	07 V	07 D	07 M	07 V	07 L	07 J	07 S	07 M	07 J
08 D	08 M	08 M	08 S	08 L	08 J	08 S	08 M	08 V	08 D	08 M	08 V
09 L	09 J	09 J	09 D	09 M	09 V	09 D	09 M	09 S	09 L	09 J	09 S
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M	31 V	31 V	31 L	31 M	31 M	31 L	31 J	31 S	31 M	31 M	31 D
											01 L

Jour férié
  Collecte sélective
  Collecte OM

**Communauté  
de  
Communes  
du Pays de la Zorn**  
 43 route de Strasbourg  
 67270 HOCHFELDEN  
 Tel : 03 88 91 96 58

[secretariat.general@payszorn.com](mailto:secretariat.general@payszorn.com)

**Ouvert du Lundi au Vendredi  
de 8h à 12h  
et de 14h à 17h**



## CALENDRIER DE RATTRAPAGE 2017

JOUR FERIE	N° SEMAINE	COMMUNES CONCERNEES	FLUX	JOUR DE RATTRAPAGE
vendredi 14 avril 2017	15	Hochfelden	OM	samedi 15 Avril 2017
lundi 17 avril 2017	16	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	mercredi 19 avril 2017
lundi 1 mai 2017	18	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	mercredi 3 mai 2017
lundi 8 mai 2017	19	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	mercredi 10 mai 2017
jeudi 25 mai 2017	21	Hochfelden-Wickersheim-Wilshausen	CS	samedi 27 mai 2017
lundi 5 juin 2017	23	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	mercredi 7 juin 2017
vendredi 14 juillet 2017	28	Hochfelden	OM	samedi 15 juillet 2017
vendredi 14 juillet 2017	28	Ringeldorf-Grassendorf-Ettendorf-Alteckendorf	CS	samedi 15 juillet 2017
mardi 15 août 2017	33	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler-Wickersheim-Wilshausen-Scherlenheim-Melsheim-Schwindratzheim-Wilwisheim	OM	samedi 12 août 2017
mardi 15 août 2017	33	Gingsheim-Hohatzenheim-Mittelhausen-Wingersheim	CS	samedi 12 août 2017
mercredi 1 novembre 2017	44	Hohfrankenheim-Duntzenheim-Gingsheim-Hohatzenheim-Mittelhausen-Wingersheim-Ingenheim-Waltenheim	OM	samedi 4 novembre 2017
mercredi 1 novembre 2017	44	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler-Scherlenheim-Melsheim-Wilwisheim	CS	samedi 4 novembre 2017
lundi 25 décembre 2017	52	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	samedi 23 décembre 2017
mardi 26 décembre 2017	52	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler-Wickersheim-Wilshausen-Scherlenheim-Melsheim-Schwindratzheim-Wilwisheim	OM	samedi 23 décembre 2017
mardi 26 décembre 2017	52	Ingenheim-Hohfrankenheim-Duntzenheim-Waltenheim	CS	jeudi 28 décembre 2017
lundi 1 janvier 2018	1	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse	OM	samedi 30 décembre 2017

**CS** Collecte Sélective

**OM** Collecte Ordures Ménagères





# Pour recycler, il faut trier !

SMITOM de Hagnoux-Sarvezin - 03.88.72.04.47



**EMBALLAGES EN CARTON**  
(baril de lessive, céréales, yaourt...)



**BRIGUES ALIMENTAIRES**  
(jus de fruit, lait, soupes...)



**PAPIERS**  
(journaux, magazines, annuaires...)



**PRODUITS ALIMENTAIRES**  
(bouteilles d'eau, de lait, de soda...)



**PRODUITS D'ENTRETIEN**  
(assouplissant, nettoyant WC, produit vaisselle...)



**PRODUITS D'HYGIENE**  
(shampooing, gel douche, démaquillant...)



**BOUTEILLES EN VERRE**  
(vin, champagne, apéritif...)



**POTS ET BOCAUX EN VERRE**  
(yaourt, jus de fruit, confiture...)



**BOITES ET CANNETES METALLIQUES**  
(conserves, biscuit...)



**BOMBES AEROSOLS, SIDONS**  
(déodorant, sirop...)



**BARQUETTES EN ALUMINIUM**  
(plat cuisiné...)



**AUTRES DECHETS NON RECYCLABLES**



**SANS TRI**



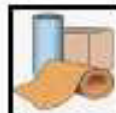
# Pour les autres déchets, je vais en déchèterie !



Ferraille



Huile de friture



Autres objets  
(gros volume, moquette)



Gravats



Huile de moteur



Papiers, journaux



Bois



Batteries, Piles



Cartons



Végétaux



Encombrants



Bouteilles  
(plastique, verre)

Pour connaître la déchèterie la plus proche de chez vous, contactez le SMITOM au 03.88.72.04.47 !

Ayez le réflexe Emmaüs, de nombreux objets peuvent être réutilisés après réparation !



# S.I.C.T.E.U.

## (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées)

**Adresse** : Route de Waltenheim,  
67270 Schwindratzheim  
**Téléphone** : 03 88 91 12 61

### JE NE JETTE PAS « TOUT A L'ÉGOUT »

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES. CE GESTE SIMPLE ET ECO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

	TYPES DE PRODUITS	OU LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
	Épluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus s'ils ne sont pas recyclés.
	Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
	Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
	Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, des lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

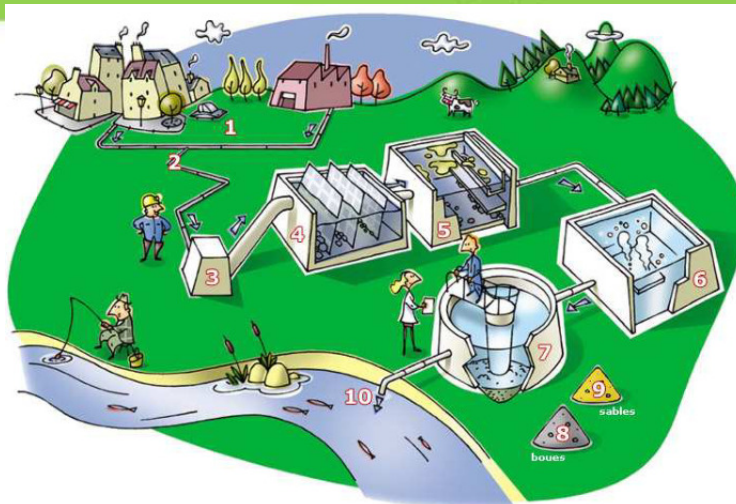


#### AYEZ « L'ECO-REFLEX »

Avant d'ouvrir les emballages, consultez les étiquettes. Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.








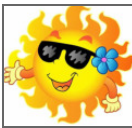




#### A SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du code de la santé publique)





## LE CALENDRIER DES FETES 2017

<b>JANVIER</b>  15/01 Vœux de la commune 29/01 AG (ASCM)	<b>FEVRIER</b> 05/02 St Blaise (Conseil fabrique) 	<b>MARS</b> 05/03 Repas paroissial (Conseil de fabrique) 11/03 Nettoyage De printemps (commune) 	<b>AVRIL</b>  02/04 LIVRAGOGO (VAM)
<b>MAI</b> 21/05 Vide-grenier (ASCM) 	<b>JUIN</b>  05/06 Balade+Tartes flambées (VAM)	<b>JUILLET</b> 01/07 Tournoi sportif (ASCM) 	<b>AOÛT</b>  26/08 Brocante semi-nocturne (VAM)
<b>SEPTEMBRE</b> 	<b>OCTOBRE</b> 	<b>NOVEMBRE</b> 11/11 Tartes flambées Traditionnelles (ASCM) 24/11 AG (VAM) 	<b>DECEMBRE</b>  09/12 Fête des aînés (commune)

		<i>Résidant commune</i>	<i>Extérieur</i>
<b>Club -house</b>	<i>Aperitif</i>	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>
	<i>Week-end</i>	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<i>Apéritif</i>	<b>125 €</b>	<b>220 €</b>
	<i>Week-end</i>	<b>300 €</b>	<b>450 €</b>
	<i>Enterrement</i>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
	<i>Réunion</i>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
	<i>Caution location salles</i>	<b>200 €</b>	<b>600 €</b>
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<i>Réunions</i>	<b>gratuit</b>	
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<i>Manifestations à but lucratif</i>	<b>100 € (frais de fonctionnement)</b>	
<b>Frais redevance poubelle en sus</b>			



